



Genève, le 17 décembre 2013

Communiqué de presse – Pollution de l'air

Vivre dans un environnement sain est un droit

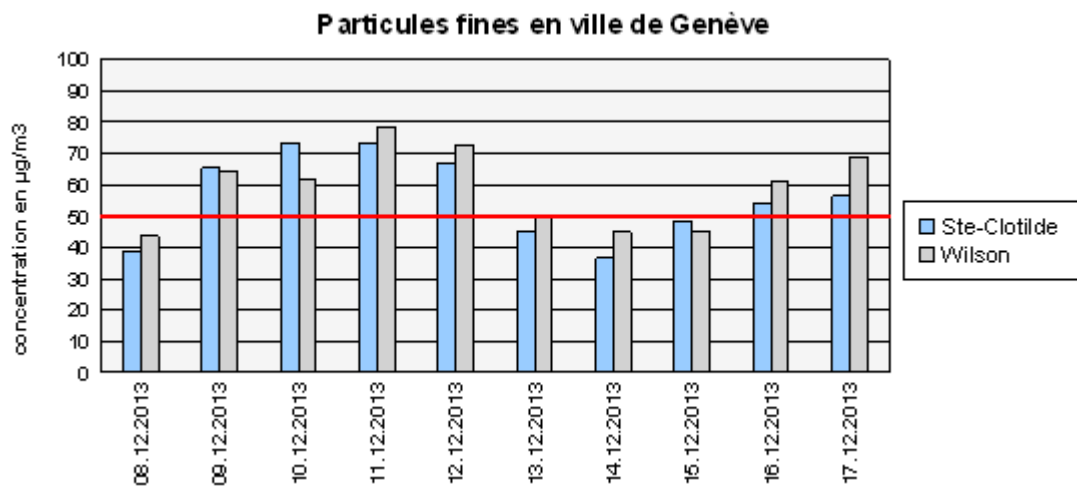
Les Verts demandent des mesures urgentes pour protéger la population

Depuis une semaine, l'air que respirent les genevois est particulièrement pollué. Le taux de particules fines a dépassé à plusieurs reprises les seuils de tolérance (voir tableaux ci-après)! Il faut agir à la source de la pollution, il ne suffit pas d'inviter les personnes fragiles à se calfeutrer chez elles !

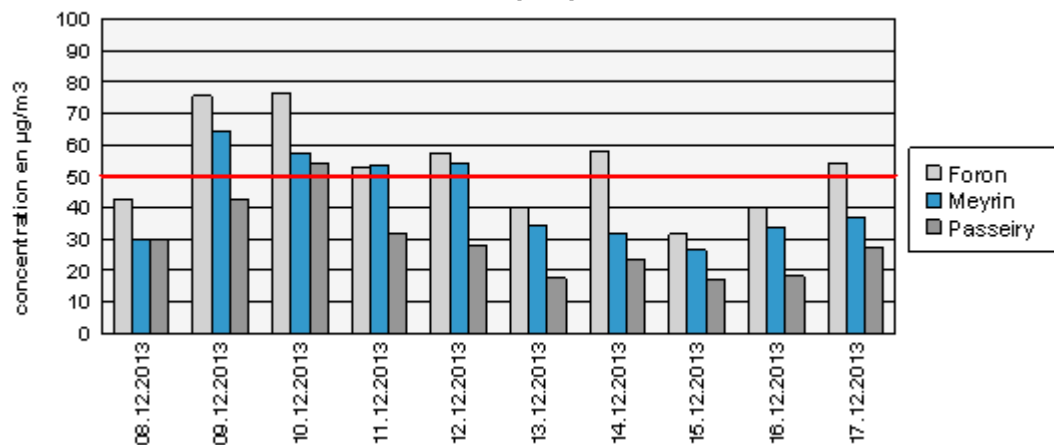
Les Verts genevois demandent la mise en œuvre immédiate du **droit à un environnement sain** inscrit à l'article 157 al.2 de la Constitution genevoise : « **L'Etat lutte contre toutes les formes de pollution et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et du pollueur-payeur** ».

Pour ce faire, nous proposons des mesures simples et efficaces à mettre en œuvre immédiatement lors de pics de pollution :

- Introduire la circulation alternée ou/et l'interdiction de circuler le dimanche dans le centre de la ville ;
- Introduire la gratuité des transports publics ;
- Limiter la vitesse à 80km/h sur l'autoroute ;
- Interdire la circulation des véhicules diesel sans filtre à particule et des véhicules à moteurs deux temps.



Particules fines en périphérie de Genève



Contact : Emilie Flamand-Lew, Présidente des Verts genevois, députée, 076 575 91 03